

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	26	19

Absents ayant donné un pouvoir : M. Philippe BAUMY à Mme Aurore YANG, Mme Marianne HUREL à M. Jacques ABBO, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HIUET, Mme Aline MERIAU à Mme Magali BLANLUET.

Absents excusés : Monsieur Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Monsieur Yann BOUGUENNEC Madame Anab LEFFRAY, Monsieur Pierre HABERT.

A été nommée secrétaire : Madame Christelle TESSIER,

Date de la convocation

17 mai 2024

Date d'affichage

17 mai 2024

Objet de la délibération

7 Finances locales

7-1 Décisions budgétaires

7-1-7 Autres documents à caractère budgétaire ou comptable

2024-043 – Création d'un budget annexe pour le lotissement de la Marjolaine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le 31 mai 2024

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 18 janvier 2024 avait décidé de créer un lotissement communal dit « le lotissement de la Marjolaine ».

Après avoir étudié le contexte, la commission « développement économique, finances, commerces et santé » du 7 mai a décidé de ne pas réaliser ce lotissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'annuler la délibération n°2024-004 du 18 janvier dernier décidant la création d'un budget de lotissement « le lotissement de la Marjolaine ».
- **CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités liées à cette décision.

La secrétaire de séance
Christelle TESSIER



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

